



COM'ADAPEI

Bulletin de liaison entre les familles et les professionnels de l'ADAPEI DE LA SARTHE

Avril 2010 - Numéro 62

ÉDITO



Ce numéro 62 sera le dernier com'adapei avant notre assemblée générale. Il est plus orienté vers les vacances pour informer familles et résidents que de plus en plus de solutions de vacances sont possibles.

Quelques nouvelles aussi de notre vie associative.

Nous allons bientôt signer avec le Conseil Général un Contrat d'Objectifs et de Moyens (CPOM) comme nous l'avons fait avec l'État pour les ESAT et la sécurité sociale pour les IME et les Maisons d'Accueil Spécialisé.

Ces contrats nous laissent plus d'autonomie dans la gestion de l'enveloppe budgétaire que nous octroient les financeurs.

Celui-ci a fait l'objet de longues négociations et nous permettra d'avoir une certaine souplesse dans la répartition des fonds. Même s'il comporte des contraintes, notamment l'obligation d'une gestion attentive devant éviter des déficits (non repris), il

apporte aussi une évolution dans la gestion des Dispositifs et préfigure, nous l'espérons, une gestion d'avenir avec la possibilité de répondre au plus près aux besoins des personnes en respectant leur projet de vie.

Au niveau national, l'Unapei fête ses 50 ans le 12 juin et la Sarthe sera présente massivement à cette journée.

La mise en place des ARS demande plus qu'avant un mouvement national fort et puissant. Nous devons le 12 juin montrer à tous les hommes politiques quel que soit leur bord notre force.

Enfin le 29 mai, venez nombreux à l'Assemblée Générale de notre association. Nous y accueillerons pour la première fois les parents du dispositif de l'IME de Vaurouzé.

Nous ferons le bilan de l'année écoulée et déciderons des orientations pour demain. Des changements importants touchent notre secteur, vous devez en être informés et donner votre avis.

Pour finir, vous découvrirez le nouveau logo et le nouveau site Internet.

**ensemble
c'est nous!**



**CINQUANTAIRE DE
L'UNAPEI
LE 12 JUIN A PARIS
PARC DE LA VILLETTE**

Manifestation nationale avec la présence de tous : personnes accueillies ; parents ; amis et professionnels pour l'intégration et la reconnaissance de la personne handicapée.

Pique nique géant, animations déambulatoires, expressions artistiques diverses émailleront cette grande journée festive et axée sur l'accessibilité

L'association organisera le transport depuis les établissements avec un rassemblement au Mans pour encourager le maximum de familles à venir.

Renseignements et signature du manifeste sur le site internet :

www.ensemble-cest-tous.org

L'ADAPEI de la Sarthe, association loi 1901 à but non lucratif a été créée en 1955. Elle vient en aide aux familles et agit pour les personnes en situation de handicap mental. Ce mouvement a vu le jour grâce à une poignée de parents « pionniers » qui ont refusé le handicap comme une fatalité, convaincus que chacun a droit à sa place au sein de notre société. Beaucoup a été fait, il reste toujours à faire. L'avenir passe par vous.



LES AGENCES REGIONALES DE SANTE

Envisagé de longue date, engagé dès 2008 le travail parlementaire sur les agences régionales de santé (ARS) s'est officiellement clôturé le 22 juillet 2009 par la promulgation au journal officiel de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

Cette loi ouvre une nouvelle ère dans la gestion et l'organisation des établissements sociaux et médico-sociaux. Loin d'être isolée, elle s'inscrit dans une tendance lourde où l'on retrouve le grand chantier de la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2007, celui de la réforme des collectivités territoriales en cours, sans oublier la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001 et de nombreux rapports dont celui de l'inspection générale de l'action sociale (IGAS) par exemple ; Ce rapport, dès 2003, préconisait la création d'une direction régionale unique pour la santé et la cohésion sociale. On peut dès lors observer qu'un nouveau modèle se met en place.

L'ensemble de ces textes législatifs et réglementaires va venir sinon bouleverser mais à tout le moins renouveler en profondeur la gestion et l'organisation de notre secteur et, à terme certainement sa configuration. De nouvelles exigences y sont introduites ou réaffirmées ; On remarquera l'arrivée en force de la notion de performance qui vient compléter la batterie des objectifs mesurables comme la convergence tarifaire, les tarifs plafonds, les enveloppes limitatives et autres indicateurs de gestion. La performance aura sa propre agence. Un arrêté du 16 octobre 2009 porte approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP). Nommée, agence d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), elle sera présidée par Philippe Ritter, préfet honoraire qui a été l'un des préfigurateurs de cette agence et a rendu un rapport important sur la création des ARS en janvier 2008.

Ici, comme toujours, les politiques sociales sont confrontées à la dimension économique. Rationalisation, mutualisation, économie d'échelle, performance, efficacité, évaluation, mesure sont autant d'approches macro-économiques et sociales nécessaires. Cependant ce serait commettre une erreur de vouloir normaliser toutes les actions des associations sur les seuls critères économiques, sur le fondement de moyennes, sur une logique massive de ratios... La valeur supplémentaire que nous procure la solidarité, ne se laisse pas capter, encoder, facilement, ce qui la rend relativement inapte au décodage normatif de la mathématique économique et financière et à celle de l'évaluation.

1- Les grands axes de la loi.

Le législateur a souhaité ancrer cette nouvelle organisation du secteur sanitaire et médico-social sur une base territoriale, où la région administrative devient le centre de coordination de l'évaluation des besoins, de régulation de l'offre de service, des décisions, de l'évaluation et du contrôle, soit seule ou conjointement avec le Département dans le cadre de double financement.

Acteur majeur et central de la politique de santé et du secteur médico-social, cette nouvelle agence, qui est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, sera dirigée par un Directeur Général*, nommé en Conseil des Ministres. Doté de larges pouvoirs, à côté du représentant de l'Etat dans la région, il devra tenir les objectifs fixés par ses ministres de tutelles avec qui, il signera un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Considéré par beaucoup, comme un Préfet sanitaire, il devra veiller sur l'atteinte de quatre grands objectifs, constitués par les quatre titres de la loi :

- Modernisation des établissements de santé
- Gestion des fonds de développement professionnels continu des professionnels de santé
- Prévention et santé publique
- Organisation territoriale du système de santé

2- L'organisation administrative et les territoires de santé et de l'autonomie

Les ARS seront composées d'un conseil de surveillance, d'une conférence régionale de santé et de l'autonomie, de conférences de territoire, de deux commissions de coordination des politiques publiques de santé.

2-1 Le conseil de surveillance

Un conseil de surveillance présidé par le Préfet de région émettra un avis sur le plan stratégique régional de santé, sur le CPOM, sur les résultats, il approuvera le budget et les comptes administratifs.

Ce conseil sera composé :

- De représentants de l'Etat,
- De membres des conseils d'administration des organismes d'assurances maladie,
- Des représentants des collectivités territoriales,
- Des représentants des patients, des personnes âgées et des personnes handicapées.

*Pour la région des Pays de Loire, le conseil des ministres a nommé Madame Maria-Sophie DESAULLE

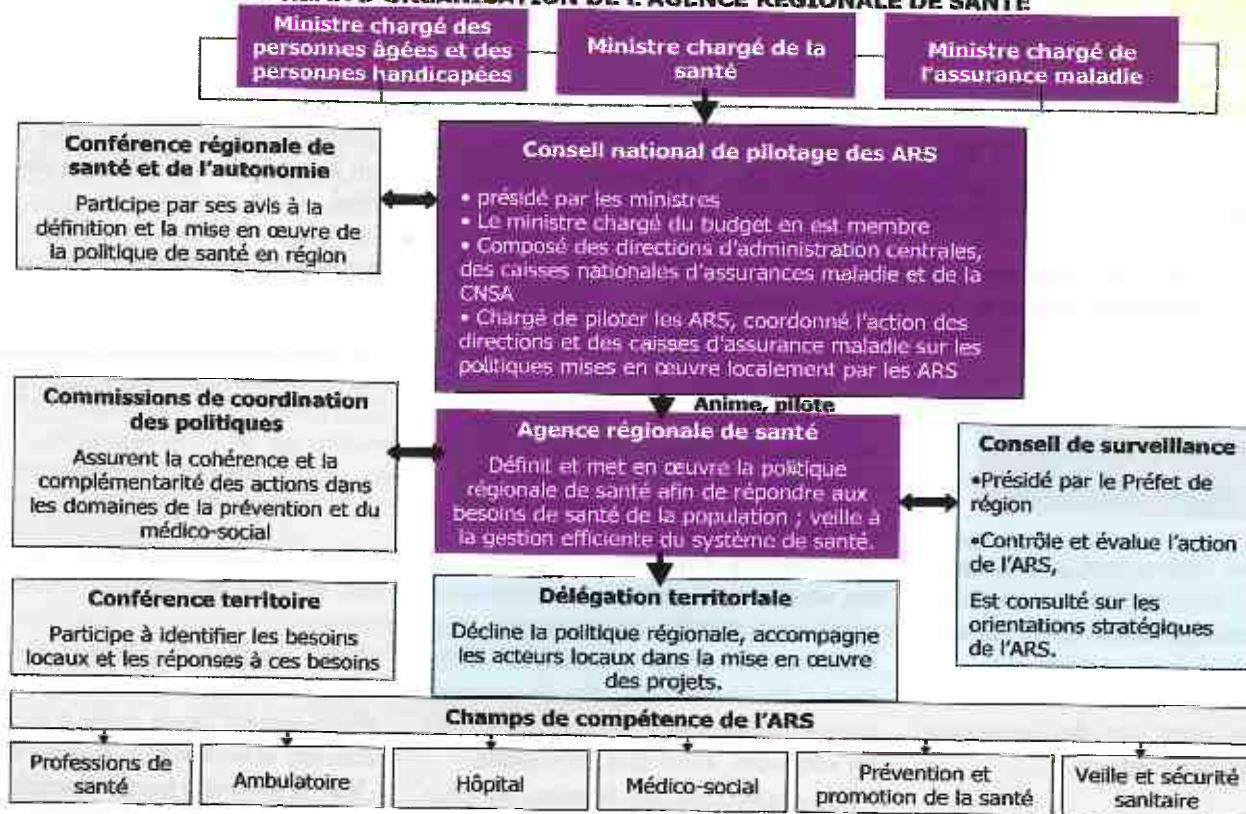


“

VIE ASSOCIATIVE

”

SCHEMA D'ORGANISATION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE



2-2 La conférence régionale de santé et de l'autonomie

Cette conférence est un organisme consultatif qui donnera son avis sur le programme régional de santé et de l'autonomie, sur les différents schémas. Composée de plusieurs collèges, elle aura en son sein notamment des représentants des usagers et des organismes gestionnaires des établissements et des services médico-sociaux.

2-3 Les conférences de territoires

Ces conférences de territoires seront rattachées à un territoire géographique, préalablement défini par le Directeur Général de l'ARS. Cette instance devrait être le lieu d'expression de l'évaluation des besoins. Elle devra émettre des propositions au Directeur Général de l'ARS et notamment sur le Projet Régional de Santé (PRS), sur son évaluation et sa révision. Dans cette instance participeront des représentants des usagers et ceux des associations gestionnaires.

2-4 Les commissions de coordination

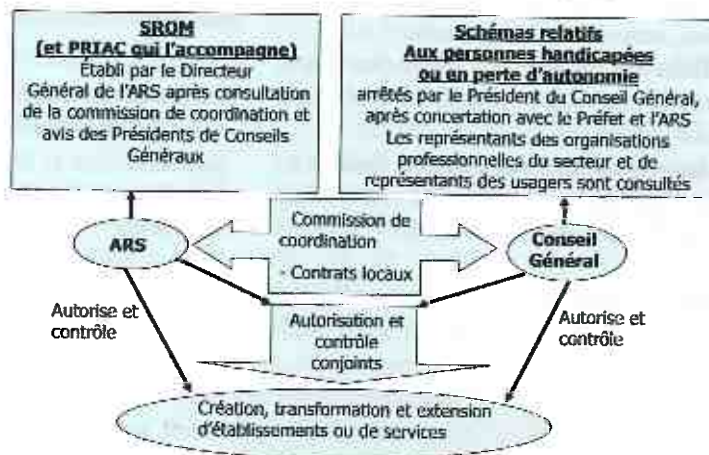
Instances de concertation, elles seront chargées de coordonner les schémas départementaux, sous la responsabilité des Conseils Généraux et, du schéma régional sous la responsabilité de l'ARS.

3- Les nouvelles règles d'autorisation et les appels à projets

La mise en place d'une procédure d'appels à projets représente à n'en pas douter, l'une des mesures phares de cette nouvelle organisation. En effet, les appels à projets viennent considérablement modifier l'organisation ascendante qui était celle qui prévalait jusqu'alors. D'une analyse des besoins exprimés par les acteurs locaux en concertation avec les autorités de tarification (DDASS ; Conseil Général) et après avis des Comités Régionaux de l'Organisation Sociale et Médico Sociale (CROSMS), les projets étaient réalisés par les associations qui s'en étaient saisies.

Les appels à projets procèdent d'une autre logique. Ils participent d'une organisation centralisatrice descendante où les besoins identifiés par les acteurs locaux pourront ou non être pris en compte par l'agence. Autrement dit, il faut voir dans cette procédure, une nouvelle régulation du système médico-social avec une reprise en main du secteur par l'État, la mise en concurrence entre les associations et l'ouverture à de nouveaux acteurs privés à but lucratifs. Ici, la pression de la réglementation européenne doit pouvoir se lire en filigrane...

ORGANISATION ENTRE LES ARS ET LES CONSEILS GENERAUX





VIE ASSOCIATIVE

Nous devrions assister à terme à une modification majeure du paysage médico-social. En effet, on peut penser que seules de grandes associations, c'est-à-dire celles qui auront un périmètre suffisant et qui seront structurées pourront répondre à ces appels à projets pour faire face à des acteurs rompus à ces méthodes et pouvant pratiquer des prix en relation avec les ressources mises à dispositions par les pouvoirs publics. La performance économique soit le rapport coût/efficacité deviendra sinon l'alpha et l'oméga du système médico-social mais à tout le moins un critère essentiel.

Il faudra faire preuve d'unité et toujours plus de combativité pour faire face à ces nouveaux enjeux dans un environnement aux règles profondément modifiées.

Joël Bogdan
Directeur Général

VACANCES

Les vacances approchent, depuis quel que temps, la commission vacances répertorie les organismes qui proposent des vacances adaptées de qualité. Vous trouverez, dans cet article leurs coordonnées ainsi que des renseignements sur les financements.

Les formules de vacances et de loisirs :
Camp ADAPEI à Piriac - dates : du 25/07 au 07/08 du 08/08 au 22/08
Possibilité de séjour d'une semaine : il reste deux places du 25/08 au 01/08

d'autres organismes de séjours adaptés.

- **Roulottes et nature** - 86700 Romagne
05 49 87 06 86
- **UFCV** - 10 quai de la Charente
75019 Paris - 01 44 72 14 14
- **ANAE** - 5 rue Emile Castelar - 75012
Paris - 09 62 04 35 76

Cette année, pour handicap mental seul, sans troubles associés.

- **Brin de soleil** - 14 Allée des Pentès de l'Antonnière - 72650 Aigné - 02 43 28 06 35

- **Sports Loisirs Vacances à Paladru** : enfants de 7 à 14 ans - 23 rue d'Albanie 72100 Le Mans - 02 43 85 53 26

Des catalogues sont à votre disposition au siège. N'hésitez pas à nous contacter, et si vous le souhaitez, nous pourrions vous rencontrer.

Les intégrations dans des centres aérés.

Vous trouverez l'article de M^{me} Agrapart responsable du Pôle Ressource Handicap de l'association Familles Rurales.

Les Courts séjours

Les vacances devant être un droit pour tous, un courrier accompagné d'un questionnaire a été adressé aux directeurs d'établissements, afin de recenser les personnes qui partent peu ou jamais en vacances, ainsi que les raisons.

Nous évaluerons les besoins, et nous réfléchirons à des solutions de petits séjours de trois ou quatre nuits.



Le financement des séjours

• **La PCH** (Prestation de compensation du handicap). S'il y a un surcoût du fait du séjour adapté, l'«aide exceptionnelle» pourra être versée dans le seul cadre de la présentation d'un devis mentionnant impérativement le détail de l'ensemble des prestations constituant le coût du séjour.

Dossier à adresser à la MDPH.

• **Les autres organismes à solliciter** : Sécurité sociale, Caisse de retraite complémentaire, Comité d'entreprise, CCAS (mairie), Mutuelle, CAF...

• **Les chèques vacances ANCV**

Vous pouvez faire une demande de chèques vacances si vous avez déjà

sollicité un des organismes cités ci-dessus. (Joindre justificatif)

Cette année, impérativement une « personne ressource » dans chaque établissement devra aider à monter les dossiers et vérifier leur éligibilité.

- **Voir le nouveau mode d'emploi 2010** disponible au siège de l'ADAPEI

Si les conditions sont remplies, les chèques vacances peuvent financer de 25 à 80% du coût du séjour.

Date limite de dépôt des dossiers pour les différentes commissions d'attribution :
4 mai, 27 mai, 15 octobre pour les vacances d'hiver.

• **Le COS** de l'ADAPEI (Comité des œuvres sociales)

A solliciter quand vous avez déjà fait toutes les autres demandes.

Règlement du COS :

Les demandes d'aides aux vacances devront être adressées deux mois à l'avance pour des séjours structurés et encadrés par des organismes agréés ou pour un projet individuel précis.

La photocopie du bon de réservation vacances sera demandée.

Nous vous invitons fortement à faire une demande au COS.

Apport personnel

Pour tout renseignement, contacter :
Brigitte Mézanger au **02 43 14 30 70**

Bonnes vacances !

Edith Miquée - Le Ber

**11**

VIE ASSOCIATIVE



MANIFESTATION DU 27 MARS

A l'appel du collectif « Ni pauvre Ni soumis » regroupant les associations ADAPEI ; APF ; AFM ; FNATH etc... Place de la République au Mans le samedi 27 Mars dans l'après midi, s'est déroulé un grand rassemblement réunissant des personnes en situation de handicap, parents, amis, élus, professionnels pour la défense des droits et ressources de la personne handicapée.

Depuis la manifestation historique du 29 Mars 2008 à Paris, la promesse d'une augmentation de 25% des ressources sur 5 ans est bien loin ! Aujourd'hui avec une AAH à 682€ /mois qui va passer à 711€ en septembre (Pour mémoire le seuil de pauvreté est fixé à 910€ /mois) comment vivre décemment après avoir réglé les loyers et charges des établissements d'accueil.

Que reste-t-il pour l'habillement et les loisirs ?

La pétition rassemblant près de 500 signatures a été remise au préfet et à Mme Pavy, présidente de la commission Solidarité du Conseil Général, à la préfecture de la Sarthe le vendredi 9 avril à 15h.

C'est pour crier leur colère devant le mur de la précarité

que chacun s'est rassemblé ce samedi et pour rappeler aux pouvoirs publics que les associations seront toujours présentes pour la défense des droits de la personne handicapée.

La manifestation s'est terminée par un mouvement symbolique, orchestrée par Cécile Boelle et Clément Mazier « REPOUSONS LE MUR DE LA PRECARITE »

Echos de manif

« Je manifeste car les promesses faites en Mars 2008 n'ont pas été respectées »

« Je voudrai que mon AAH soit augmentée pour pouvoir partir en vacances »

« Mes parents sont obligés de m'aider car mes ressources sont insuffisantes pour vivre correctement »

« Je manifeste par solidarité avec les associations pour la défense des ressources des personnes handicapées »

P. Bequin et A. Le Ber

POLE RESSOURCES HANDICAPS

Accueil en centre de loisirs pour les enfants en situation de handicap.

Le Pôle Ressources Handicaps de la Fédération Départementale des Familles Rurales a la mission de faciliter l'intégration des enfants en situation de handicaps au sein des accueils de loisirs (anciennement centre de loisirs) dans tout le département de la Sarthe.

Depuis 2004, il bénéficie de l'appui et du soutien de partenaires sarthois importants : l'ADAPEI, l'APAJH, l'APF, la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Ville du Mans et l'Inspection Académique de la Sarthe.

Une cinquantaine d'enfants en situation de handicap sont intégrés dans les accueils de loisirs tous les ans depuis 2004 avec son aide. En 2009, l'activité a connu un bon essor avec l'intégration de 95 enfants dans les accueils de loisirs de la sarthe.

Dans l'objectif d'accompagner les enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs en milieu ordinaire, le Pôle Ressources Handicaps prône la prise en charge collective de l'enfant par l'équipe d'animation avec

un animateur référent si nécessaire. Pour cela, des journées de formation sur le handicap sont organisées,

Une dynamique de réseau est créée par le Pôle Ressources Handicaps : un réseau d'animateurs et un réseau de professionnels du secteur medico-social. Les professionnels assurent les formations et les animateurs se rendent disponibles pour accompagner les enfants en centres de loisirs.

Le Pôle Ressources Handicaps aide également les directeurs de centre au montage financier des dossiers pour obtenir des subventions qui servent à financer le surcoût lié au handicap (salaire de l'animateur supplémentaire, matériel pédagogique...)

35 accueils de loisirs ont bénéficié de l'aide du Pôle Ressources Handicaps en 2009 dans leur démarche d'intégration (aide pédagogique, montage de dossiers financiers...)

Le Pôle ressources handicaps organise également des évènements en partenariat et en collaboration avec d'autres partenaires :



- La participation au festival Handi Moi Oui
- Les journées du patrimoine avec l'Espace Faïence de Malicorne
- La participation à différentes fêtes du sport dans le département
- L'accessibilité de la 25^{ème} heure du livre : un accueil personnalisé des personnes en situation de handicap
- L'organisation du forum « Quel accueil de loisirs pour les enfants porteurs de handicap en Sarthe ? » en novembre 2009

Cécile Agrapart

CONTACT : Cécile Agrapart,
Chargée de projet handicap
Fédération Départementale Familles
Rurales
34 rue Paul Ligneul
72015 Le Mans cedex
Tel : 02 43 39 57 12
polehandicap.fede@wanadoo.fr



“

VIE DES ÉTABLISSEMENTS

”

OUEST PARK : LE BAILLEUL

Prévu pour regrouper sur un même lieu les trois sites de l'EA et de l'ESAT du Verger, notre projet au Bailleul avance normalement et doit s'achever au milieu de l'été.

6250 m², ce sera la surface totale des trois bâtiments en construction.

Côté ESAT les activités seront : espaces verts, conditionnement, emballage et manutention légère. Pour l'EA : affûtage, sablage, menuiserie, palettes et développement d'une section espaces verts et d'une section restauration pour le personnel de l'ADAPEI mais aussi ouvert aux salariés des entreprises voisines (60 à 80 couverts).

En venant s'installer Ouest Park, « l'ADAPEI souhaite s'insérer davantage dans le tissu économique local, gagner en visibilité et aussi sceller des liens avec les entreprises des alentours », souligne Joël BOGDAN son directeur général.



« Grâce à cette proximité avec les entreprises, nous pourrions facilement mettre à leur disposition des équipes de travailleurs compétents et polyvalents, pour des durées courtes et en fonction de leurs besoins ». C'est ce qu'envisage Laurance JAUB responsable de l'ESAT.

« Développer des interventions au sein des entreprises permet également à l'ADAPEI de poursuivre un de ses objectifs majeurs, faire en sorte que nos travailleurs quittent l'ADAPEI pour rejoindre une entreprise conventionnelle ». C'est ce que martèle sans cesse Pascal COROLLER, président de l'ADAPEI.

Ce transfert n'est pas sans poser des difficultés au niveau de quelques salariés de l'EA au Mans. Nous mettons tout en oeuvre pour que chacun trouve une solution lui convenant au mieux. Dans un premier temps une navette sera organisée entre Le Mans et le Bailleul.

Pour la Flèche, vue la dangerosité de la route entre la Flèche et le Bailleul, un acheminement en minibus sera prévu. En attendant les démarches sont entreprises avec les mairies de la Flèche et de Sablé concernant cette liaison.

Le déménagement approche, 17 mai pour Le Mans, juillet et août pour Bazouges et Cré sur Loir.

Les travailleurs, par petits groupes d'une dizaine, sont allés visiter leur nouveau lieu de travail accompagnés par un cadre et par Rémy LESONGEUR, administrateur délégué de l'ADAPEI sur ce dispositif. Pour Rémy LESONGEUR, il semble important de préparer au mieux ces changements et de gommer le stress généré par le fait de quitter un lieu de sur lequel les personnes ont travaillé tant d'années !

Pierre Bequin

RESTAURANT ESAT BOIS JOLI

Le projet du restaurant ESAT du Bois Joli est double, d'une part l'agrandissement et la conformité de la cuisine et d'autre part l'ouverture sur l'extérieur. Pour cela des gros travaux ont commencé et devraient se terminer fin juin.

Dès le mois d'avril la nouvelle salle doit être ouverte en interne, ensuite la rénovation de la cuisine et de la terrasse commencera pour se terminer dans les semaines suivantes.

L'équipe cuisine actuelle va être formée et renforcée pour son nouveau fonctionnement et sera prête à vous accueillir en septembre 2010.

Philippe Le Guennic





**Parlez - Moi d'Amour
Handi - Moi Oui !**
Un festival pour Vivre Ensemble

Du Lundi 7 juin
Au Samedi 19 juin

PROGRAMME

HANDI-MOI-OUI

- Manifestations diverses du 7 au 19 Juin 2010.
- Expositions – Film – Portes ouvertes d'établissements accueillant des personnes handicapées – Sports – Débats
- Spectacle final « Parlez-Moi-d'Amour » le samedi 19 Juin 15h et 20h30 au Centre Culturel de l'ESPAL.

Date importante à retenir

**ASSEMBLEE GENERALE
LE SAMEDI 29 MAI À 14H
SALLE GUÉDOU LE MANS**

**PRÉSENCE DE TOUS
INDISPENSABLE.**



**12 JUIN 2010
Manifestation nationale
Parc de la Villette
PARIS**

**VENEZ
NOMBREUX !**

Les Adresses Utiles

Le Siège Social de l'ADAPEI :

19, rue de la Calandre - 72021 Le Mans CEDEX 2

Tél. 02 43 14 30 70

E-mail : info@adapei72.asso.fr - Site : www.adapei72.asso.fr

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :

11, rue du Pied Sec - 72000 Le Mans

Tél. 0 800 52 62 72